



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

Le Secrétaire Général

**NOTE DE SERVICE N° MINESU/001 /SG/ IIP/2024 PORTANT
MESURES D'ENCADREMENT POUR LA MOBILISATION DES FRAIS
DUS AU TRESOR PUBLICS PAR LES ETABLISSEMENTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE.**

Subsidiairement à ma Note Circulaire n° MINESU/SG/0278/2024 du 27 février 2024, en rapport avec les mesures incitatives en faveur du paiement des frais dus au Trésor dont nous avons la charge en tant que Service d'Assiette, via la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation, DGRAD en sigle.

En ce moment où notre Pays est buté à des défis sécuritaires requérant d'importantes ressources ;

Consécutivement au caractère légal, obligatoire et civique du règlement de cette mobilisation ;

Nous avons tous l'impérieux devoir de nous impliquer sans réserve dans l'objectif d'atteinte des assignations indiquées à notre charge dans la Loi de Finances n° 23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024, à savoir CDF 13.335.757.720.

Aussi vais-je vous engager à prendre toutes les dispositions conséquentes, notamment :

1. Ne pas délibérer les étudiants finalistes qui n'ont pas payé leurs frais du Trésors Public d'entérinement de diplôme via la DGRAD ;
2. Ne pas demander aux Services Académiques du Ministère de soumettre à la Commission d'Entérinement/Homologation ad hoc des diplômes de ceux qui ne se sont pas acquittés desdits frais, preuves à l'appui ;
3. Engager tous les services académiques et administratifs de vos Etablissements à l'encadrement de la mise en œuvre de ces mesures, ce qui constitue également un indicateur et non de moindre de votre capacité de gouvernance.

Ces mesures sont de stricte application. Il y a ordre.

Fait à Kinshasa, le 13 MARS 2024

Pacifique ILOSYO IMONANO

Secrétaire Général

c.i. : - SEM le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
- SEM le Ministre des Finances
- Dircteurs-Chefs de Services vAcadémoques

